

Les organisations catholiques internationales¹ se mobilisent face aux changements climatiques

« Notre Sœur, la Terre mère, est notre maison commune et le lieu d'alliance de Dieu avec tous les êtres humains et toute la création... »².

Pour exercer notre mission –construire une société juste en solidarité avec les plus pauvres – nous sommes pleinement engagés, au quotidien, à travailler aux côtés des personnes touchées par les changements climatiques ; nous défendons leurs droits, leur dignité et leur autonomisation, en adoptant une perspective fondée sur le **développement humain intégral**. Les groupes les plus pauvres sont les plus affectés par les changements climatiques. Nous apportons une assistance lors des catastrophes humanitaires, nous déployons d'innombrables projets et soutenons nos partenaires sur tous les continents, notamment dans le domaine de l'adaptation, de l'agriculture durable et de l'agroécologie, de la prévention des catastrophes et de la gestion des risques, ainsi que de la sensibilisation de l'opinion publique. Nous relayons donc les revendications des personnes les plus affectées par les changements climatiques dans nos actions de plaidoyer auprès des institutions nationales et internationales, en les mettant au défi d'adopter des politiques et un comportement en faveur des droits humains, de la justice sociale et du développement durable.

Il est désormais établi que les changements climatiques peuvent anéantir des décennies d'efforts dans le domaine du développement³. Il ne s'agit donc pas de choisir entre réduction des changements climatiques et lutte contre la pauvreté et la faim. Bien au contraire, les mesures visant à combattre les changements climatiques sont indispensables pour éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition. Ainsi, ces deux processus sont très étroitement liés l'un à l'autre, et le succès de l'un dépend de celui de l'autre.

¹ **Caritas Internationalis** est une confédération internationale regroupant 164 organisations catholiques à but caritatif œuvrant conjointement à la justice sociale et à l'éradication de la pauvreté. Pour de plus amples informations, voir : www.caritas.org. La **CIDSE** est une alliance internationale d'organisations de développement catholiques développant une stratégie commune dans leurs efforts pour éliminer la pauvreté et établir la justice mondiale. Pour de plus amples informations, voir : www.cidse.org

² Document de la cinquième Conférence générale des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Aparecida (Brésil), en mai 2007, 125.

³ Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Commission européenne, PNUD, PNUE *et alia*, « Poverty and Climate Change – Reducing the Vulnerability of the Poor through Adaptation », p. 29.

1. Nos propositions – Un engagement ferme, pris en 2015, pour le bien des générations présentes et futures

a) Nous réitérons l'importance capitale des accords internationaux contribuant au développement durable

La 20^e Conférence des Parties (COP20) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) se tiendra à Lima (Pérou) en décembre 2014. Au terme d'un long processus ayant nécessité la tenue de 20 conférences, une nouvelle phase est en train de voir le jour avec l'adoption prévue, en 2015, d'un accord juridique applicable à l'ensemble des États. Des avancées sont attendues sur les propositions de mécanismes financiers visant à aider les pays en développement et sur les mesures prévues pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des financements. Une volonté d'appliquer les engagements pris pour limiter le réchauffement climatique à 2°C a également été exprimée⁴. Il est urgent que ces intentions se traduisent par des actes appuyés sur des **engagements clairs, rapidement soutenus par des financements suffisants. L'objectif est de susciter un changement significatif** des modèles de production et de consommation, dans le but de promouvoir les circuits courts, en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les petits agriculteurs. Ces intentions doivent également se concrétiser par **une approche favorable aux pauvres, afin d'éviter l'adoption de fausses solutions** aux changements climatiques⁵. Nous exhortons l'ensemble des décideurs, des organisations internationales et de la société civile à établir un **nouveau contrat social**, englobant l'environnement et tenant compte des impacts de l'action ou de l'inaction sur les générations futures.

Nous soulignons la nécessité de garantir **la cohérence et la synergie** entre les différentes conventions et les instruments politiques traitant des changements climatiques, du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des risques de catastrophes, en leur qualité de composantes d'un **cadre commun plus large en faveur de la résilience**. Ceci conduirait à l'élaboration de mesures politiques harmonisées tendant vers une cohérence et une coordination meilleures, encouragerait les alliances et la coopération, optimiserait l'utilisation des ressources et donnerait des orientations aux décideurs, à tous les niveaux.

Nous requérons spécifiquement :

- **La signature d'un accord décisif contraignant sous l'égide de la CCNUCC, en décembre 2015, à Paris.** Cet accord doit être assorti d'effets concrets positifs pour les

⁴ Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (GPD), « Reflections on progress made at the fifth part of the second session », ADP.2015.5, Note informelle, 7 juillet 2014.

⁵ Les pratiques agricoles et technologiques qui augmentent la productivité durable, la sécurité alimentaire et la résilience sont encouragées, malgré leurs potentiels impacts négatifs. Consulter, par exemple, le document « L'agriculture intelligente face au climat : les habits neufs de l'empereur ? », CIDSE, octobre 2014, en cliquant sur le lien : www.cidse.org/articles/item/640-climate-smart-agriculture.html (disponible en français en bas de page), ainsi que le document « Global Alliance for Climate-Smart Agriculture : un jeu de dupes ? », Coordination SUD, septembre 2014, disponible à l'adresse : www.secoure-catholique.org/IMG/pdf/Fiche_ACSA_CCD_C2A.pdf

habitants de la planète, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, qui ne sont pas à l'origine des facteurs ayant entraîné les changements climatiques.

- **D'ici 2020, des engagements ambitieux en vertu de la CCNUCC.** Comme le souligne le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une réduction de 25 à 40 % des émissions des pays développés se traduirait, avec une probabilité de 50 %, par une augmentation des températures ne dépassant pas les 2° C⁶.
- **Un nouvel accord sur les Objectifs de développement durable (ODD),** après 2015, mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la stimulation du développement durable et assorti de solides actions pour combattre les changements climatiques, conformément aux engagements pris en vertu de la CCNUCC. Les ODD doivent contribuer à définir, au niveau mondial, une voie de développement vert, à faible émission de carbone et de nature transformative. Ils devraient à la fois inclure un Objectif distinct en matière d'action pour le climat, assorti de buts spécifiques et quantifiés, et intégrer la question des changements climatiques à l'ensemble des ODD dans le cadre desquels ces derniers peuvent compromettre toute avancée⁶.
- La recherche de **la cohérence entre l'action pour le climat et la réduction des risques de catastrophe,** en alignant les buts et les objectifs des cadres en matière de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015 (Hyogo), d'une part, et ceux des cadres relatifs aux changements climatiques, de l'autre, ainsi qu'en encourageant l'adoption de programmes cohérents au niveau international, national et local, dans le but d'améliorer la résilience des communautés.

b) **Nous réitérons les besoins de financements et la nécessité de développer la coopération en faveur du développement durable**

Nous prônons la **justice climatique**, laquelle permet de garantir que les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques (y compris les victimes des catastrophes écologiques causées par ce dernier) ont accès aux connaissances ainsi qu'aux ressources financières et technologiques nécessaires pour accroître leur résilience⁷. Nous nous félicitons des orientations politiques accordant une **égale importance aussi bien aux objectifs d'atténuation et aux programmes d'adaptation, qu'aux mécanismes de « pertes et dommages »** résultant des changements climatiques, et exhortons les gouvernements à établir des plans d'action concrets assortis de financements suffisants et prévisibles.

Nous requérons en particulier que :

- Les pays industrialisés honorent leur engagement à **contribuer à hauteur suffisante** à la mobilisation des 100 milliards de dollars annuels nécessaires au **Fonds vert pour le**

⁶ Ex. : Objectif 2 : agriculture durable, Objectif 6 : accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et gestion durable des ressources en eau, Objectif 7 : services énergétiques fiables et durables, Objectif 11 : villes résilientes et durables, Objectifs 14-15 : utilisation durable des océans et des écosystèmes terrestres, etc. Pour de plus amples informations, consulter le Rapport du groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, A/76/970, 12 août 2014.

⁷ Position de Caritas Internationalis lors de la 18^e Conférence des parties (COP18) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

climat. Ces ressources devraient principalement provenir de financements publics, afin de répondre aux besoins des plus pauvres et de mobiliser les sommes plus importantes requises. Relayant l'appel des pays en développement pour voir le Fonds vert pour le climat rapidement provisionné, nous demandons à ce qu'un montant initial minimum de 15 milliards d'USD (équivalent subvention) y soit versé lors des 3 prochaines années.

- **50 %** des fonds publics assignés à la lutte contre les changements climatiques soient alloués à **l'adaptation** en faveur des communautés déjà affectées, notamment les petits agriculteurs.
- Tout octroi de financements garantisse le changement transformatif sur le terrain, afin de contribuer à la transition vers un développement réellement durable dans les pays en développement. La coopération en faveur d'un **développement durable du point de vue de l'environnement et juste d'un point de vue social** – en développant par exemple l'agroécologie à plus grande échelle - devrait être favorisée et les technologies propres partagées. La commercialisation excessive des ressources naturelles et la création de mécanismes de marché sous-estimant la valeur intrinsèque de la nature doivent être évitées.
- Des fonds publics supplémentaires soient mobilisés et que le **système de subventions aux carburants fossiles soit réformé**, au nom de la justice climatique et afin de donner aux pays vulnérables les moyens nécessaires à leur adaptation et à la transition vers des sociétés sans carbone.
- Les fonds octroyés aux pays en développement dans le cadre du financement de la lutte contre les changements climatiques, y compris par le biais du Fonds vert pour le climat, viennent **compléter**, et non remplacer, l'aide au développement existante. En outre, une plus grande coordination stratégique devrait exister entre les différents mécanismes de financement en matière de changements climatiques, de développement, de lutte contre la pauvreté et de réduction des risques de catastrophe.

c) Nous en appelons à la fin du modèle basé sur l'extraction, qui provoque des dégâts écologiques et accélère les changements climatiques⁸

La déforestation, la dégradation des sols, la pollution, l'épuisement des ressources naturelles et les établissements humains sur les territoires exposés à un risque de catastrophe constituent des pratiques affectant notablement la qualité de la vie humaine et accélérant les changements climatiques. La **transformation incontrôlée des terres** constitue l'activité humaine aggravant par excellence la vulnérabilité des sociétés et touchant notamment les groupes les plus pauvres et les plus exclus. Le problème des changements climatiques est, avant toute chose, un problème de durabilité.

Nous demandons aux États d'adapter en permanence le principe des **responsabilités communes mais différenciées** en fonction de l'évolution des circonstances. Il s'agit en effet d'un principe dynamique, qui ne fait aucune distinction entre les pays du Nord et ceux du Sud, et

⁸ Caritas Internationalis, « Changements climatiques et sécurité alimentaire », p. 28. Il est important, cependant, de ne pas perdre de vue l'impact des sources d'énergie alternatives, comme les **biocarburants tels que l'huile de palme**, qui ont des effets dévastateurs sur les communautés, notamment dans la région Pacifique.

qui instaure plutôt des obligations différentes en fonction de la situation de chaque pays⁹. La **responsabilité sociale et écologique des entreprises** devrait être renforcée de manière cohérente et complémentaire.

Nous proposons que :

- Une plus grande responsabilité écologique et sociale soit favorisée au sein des entreprises¹⁰, en élaborant des **politiques sectorielles publiques en faveur de pratiques commerciales responsables et durables**.
- Des normes obligatoires soient établies afin que les entreprises intensifient leurs efforts en matière de diligence nécessaire concernant les impacts sociaux et économiques de leurs activités, particulièrement sur le territoire de leurs pays d'accueil. Les entreprises devraient, par exemple, être tenues de reconnaître et de respecter la propriété coutumière des terres et des ressources naturelles dont jouissent les communautés autochtones.
- Une obligation d'informer le public des impacts environnementaux des activités des entreprises soit instaurée, afin de permettre une meilleure compréhension des conséquences des choix de consommation et de promouvoir **le changement socioculturel**, avec pour objectif que les consommateurs, les communautés et les individus adoptent une conduite responsable d'un point de vue social et environnemental.

d) Garantir la participation des groupes les plus vulnérables aux processus décisionnels et aux bénéfices

Nous prônons la démocratie participative et promouvons la culture du dialogue afin d'aboutir à des solutions durables. En dépit des ressources considérables allouées aux discussions mondiales relatives aux changements climatiques, **les personnes les plus pauvres au monde, les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, dont les groupes autochtones, ne sont ni entendus, ni représentés** dans les processus décisionnels publics, alors même qu'elles peinent à trouver des solutions dans des circonstances très difficiles. La défense du climat relève d'un intérêt social qui exige une protection juridique totale¹¹ ainsi que de solides mécanismes de suivi et de contrôle social¹².

Nous insistons sur :

- La création, dans chaque pays, de **plateformes nationales, régionales et locales permettant la participation** des groupes affectés à l'élaboration des programmes et des politiques de développement durable, y compris en matière d'atténuation des

⁹ « Réflexion chrétienne sur le changement climatique », COMECE, p. 29

¹⁰ Conseil pontifical « Justice et Paix », « La vocation du dirigeant d'entreprise : une réflexion », 30 mars 2012, www.pccp.it/dati/2012-05/04-999999/Vocation%20FRA2.pdf

¹¹ « Crisis económica, opción por los pobres y cuidado de la creación – Por un desarrollo humano, integral y solidario », Déclaration du département Justice et solidarité du CELAM, Bogota, 20 février 2010.

¹² Document d'Aparecida, 474-d, e

changements climatiques, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Ces plateformes devraient adopter une approche fondée sur les droits, définissant les responsabilités et les droits de toutes les parties prenantes et aider à identifier des objectifs, des indicateurs et des points de repère, afin de garantir la transparence et la reddition des comptes.

- La pleine mise en œuvre des principes de la **Convention 169 de l'OIT**¹³, notamment ceux en lien avec la consultation préalable et la participation (Art. 6) ainsi que le droit de décider des priorités en matière de développement (Art. 7), en tenant compte des effets des changements climatiques, d'une part, et des investissements à grande échelle, de l'autre, sur les populations locales, **notamment les peuples autochtones**. Ces processus devraient être soutenus par des financements publics adéquats.
- La représentation adéquate des groupes les plus vulnérables, notamment les petits agriculteurs, **dans le cadre de la CCNUCC**, et la création de conditions justes pour leur participation active.

2. Notre réalité – Les populations pauvres sont les plus affectées par les changements climatiques

Dans notre travail quotidien au plus près des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables, nous constatons la situation dans laquelle elles vivent, ainsi que les impacts des changements climatiques sur leurs stratégies de survie. Au cours des dernières décennies, les évêques de plusieurs continents ont attiré l'attention sur les effets des changements climatiques¹⁴.

L'interaction entre développement durable et changements climatiques découle du fait que ces derniers constituent une limite au développement humain intégral ; le développement durable, quant à lui, est essentiel pour l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets¹⁵. Les dommages causés aux ressources naturelles et à la biodiversité menacent directement la survie de la planète¹⁶. Les événements climatiques extrêmes induits par les changements climatiques entraînent des catastrophes humanitaires de plus en plus fréquentes, mettant à néant les avancées accomplies dans le domaine du développement humain et environnemental. À long terme, les changements climatiques altèrent la situation météorologique, ce qui affecte profondément l'agriculture, les forêts, la pêche et l'élevage, et entrave l'accès à l'alimentation d'un grand nombre de personnes.

¹³ www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--fr/index.htm

¹⁴ « Renewing the Earth », *ibid.* ; « Réflexion chrétienne sur le changement climatique », Rapport des évêques de la COMECE (Commission des évêques de la Communauté européenne), 2011. Disponible en anglais, français et allemand à l'adresse : www.comece.org/site/fr/activites/domainespolitiques/dveloppementdurable/article/3425.html ; document de la cinquième Conférence des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Aparecida (Brésil), en mai 2007. CELAM, Bogota, 2007. Conférence épiscopale catholique de Nouvelle-Zélande, « Statement on Environmental Issues », 1^{er} septembre 2006, disponible à l'adresse : www.catholic.org.nz/nzcbc/ix-view-article.cfm?ctype=BSART&loadref=83&id=62 (en anglais) ; Conférence épiscopale australienne, « Climate Change: Our Responsibility to Sustain God's Earth » (disponible sur demande), 2005, et « Statement of the Catholic Bishops on the Climate Change Conference in Copenhagen », 2009, disponible à l'adresse : www.catholic.org.au/commission-doc_download/937-abc-statement-on-copenhagen-climate-conference (en anglais)

¹⁵ Voir « Changements climatiques et sécurité alimentaire », Caritas Internationalis, *ibid.*, p. 17-18.

¹⁶ Charte des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes, Lima, 15 mai 2008.

Cette situation d'insécurité alimentaire engendre une instabilité croissante et révèle l'existence de violations des droits humains fondamentaux, tels que le droit à l'alimentation, à la vie, à la santé et au développement. Près d'un milliard de personnes n'a pas accès à une nourriture en quantité suffisante pour vivre dans de bonnes conditions, et les changements climatiques menacent d'affecter davantage encore la production d'aliments, ainsi que tous les aspects de la sécurité alimentaire¹⁷. Cette instabilité croissante menace de vider de leur sens les avancées accomplies ces dernières années en matière de développement, telles que l'amélioration de l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation et le transport, ainsi que l'accès à un travail décent. Les personnes les plus pauvres, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées vivant en milieu rural, dont la contribution au réchauffement climatique a été la plus faible, sont également les plus affectées par les changements climatiques. Elles sont aussi les moins armées pour endurer les effets négatifs de ceux-ci et ne sont ni entendues ni représentées dans les processus décisionnels¹⁸. Selon l'Académie pontificale des sciences sociales, 40 % des personnes les plus pauvres subissent les pires effets des changements climatiques¹⁹.

Les changements climatiques représentent également une menace pour la prospérité mondiale à moyen terme, les estimations du coût de l'inaction indiquant une tendance à la hausse, alors que les mesures nécessaires sont renvoyées à plus tard²⁰. Les estimations les plus récentes situent ce coût annuel à 1,2 milliard de dollars (1,6 % du PIB), les projections faisant état d'un doublement de ce chiffre à l'horizon 2030, si les mesures prises s'avèrent insuffisantes. Les effets sont ressentis partout dans le monde²¹. La région panamazonienne, notamment, est confrontée à de nombreux défis complexes. Dans ce biome, la vie s'exprime dans toute sa diversité, comme don de Dieu à tous. Malgré cela, il est de plus en plus dévasté : les investissements à grande échelle réalisés par des sociétés du secteur de l'extraction minière, les monocultures extensives et les changements climatiques font peser un risque élevé sur l'environnement, menacent la dignité humaine et les droits des peuples à l'autodétermination, portant ainsi atteinte au visage du Christ, incarné dans les membres des communautés autochtones, côtières, rurales, urbaines et d'ascendance africaine²².

3. Notre analyse – Le modèle de développement est la cause principale

Bien que les facteurs expliquant la précarité des conditions de vie soient nombreux et complexes, nous souhaitons faire ressortir certaines causes observées à travers notre expérience, notre expertise dans différents domaines et notre foi.

¹⁷ Rapport d'évaluation du Groupe de travail II du GIEC, 28 octobre 2014, chapitre 7, disponible à l'adresse : http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIIAR5-Chap7_FGDall.pdf (en anglais)

¹⁸ CELAM, Déclaration sur la crise financière internationale, le changement climatique et leurs impacts sur les pauvres, p. 2 (en espagnol).

¹⁹ www.pass.va/content/scienze-sociali/en/events/2014-18/sustainable/statement.html (en anglais)

²⁰ *Stern Review on the Economics of Climate Change*, 2006 et Nicholas Stern, « Fostering Growth and Poverty Reduction in a World of Immense Risk », allocution devant le FMI, avril 2013.

²¹ Climate Vulnerability Monitor, 2nd Edition, A guide to the Cold Calculus of a Hot Planet, <http://daraint.org/climate-vulnerability-monitor/climate-vulnerability-monitor-2012/> (en anglais)

²² « Pan-Amazonía: fuente de la vida en el corazón de la Iglesia », Déclaration de constitution de la Red Eclesial Pan-Amazonica (REPAM), Brasilia, 12 septembre 2014.

Le **modèle conventionnel fondé sur la croissance économique**, qui **repose principalement sur la consommation d'énergie fossile**, est manifestement non viable, aussi bien pour les pays du Nord que pour ceux du Sud²³. Dans le secteur de l'énergie, les émissions de CO₂ représentent les trois quarts des émissions de GES anthropiques produites par les pays de l'Annexe I²⁴, et, globalement, 60 % des émissions mondiales^{25,26}.

Souvent, « la conservation de la nature est subordonnée au développement économique, ce qui entraîne la détérioration de la biodiversité, l'épuisement des réserves en eau et des autres ressources naturelles, ainsi que la pollution de l'air et les changements climatiques (...) L'Amérique latine (...) est affectée par le changement et le réchauffement climatiques, dont les principales causes sont le mode de vie non durable des pays industrialisés »²⁷.

Le modèle de production de nos sociétés est fondé sur le consumérisme et sur une augmentation rapide des bénéfices, ce qui a donné lieu à un grave déséquilibre écologique : consommation excessive de matières premières non renouvelables, pollutions sonores, visuelles et atmosphériques, disparition des espèces et changements climatiques. Ce modèle de développement constitue le terreau de la crise actuelle²⁸.

La dégradation de l'environnement est également directement liée à la pauvreté et à l'exclusion sociale : la pauvreté et la « misère écologique »²⁹ sont indissociables. L'harmonie écologique ne peut exister dans un monde caractérisé par des structures sociales injustes ; inversement, les inégalités sociales extrêmes ne peuvent pas engendrer la durabilité environnementale. Les origines de la crise écologique ne sont pas seulement liées à un problème économique et environnemental, mais aussi à « un problème moral »³⁰.

²³ « Climate change and justice », *ibid.*, para. 4. À nouveau, il est important de ne pas perdre de vue l'impact des sources d'énergie alternatives telles que les biocarburants sur les communautés pauvres et vulnérables.

²⁴ Les Parties à l'Annexe I de la CCNUCC incluent les pays industrialisés qui étaient membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 1992, plus les pays en transition, dont la Fédération de Russie, les États baltes et plusieurs États d'Europe centrale et de l'Est.

²⁵ Ce pourcentage varie grandement d'un pays à l'autre : www.iea.org/publications/freepublications/publication/co2emissionsfromfuelcombustionhighlights2013.pdf (en anglais)

²⁶ Selon une autre étude, la consommation de pétrole, de gaz et de charbon contribue à hauteur de 65 % aux émissions à l'origine du changement climatique : www.ecofys.com/files/files/asn-ecofys-2013-world-ghg-emissions-flow-chart-2010.pdf (en anglais). En 2012, si l'on exclut le secteur du transport, le secteur de l'énergie représentait 57,9 % des émissions de GES en Europe. Voir :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=File:Greenhouse_gas_emissions_by_source_sector_1990_and_2010.png&filetimestamp=20130123130433 (en anglais)

²⁷ Document d'Aparecida, 66

²⁸ CELAM, Déclaration finale du séminaire sur la crise financière internationale, le changement climatique et leurs impacts sur les pauvres, Lima, 3-7 mai 2009, p. 2 (en espagnol).

²⁹ Lettre pastorale de 1988 des évêques des Philippines sur la crise écologique, extraite de « Justice écologique 2011-2016, Réflexion 1 », Développement et paix, disponible à l'adresse :

www.devp.org/sites/www.devp.org/files/documents/materials/devpaix_automne2011_reflexion_theologique_et_principes.pdf

³⁰ Message du Pape Jean Paul II à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la paix, le 1^{er} janvier 1990, disponible à l'adresse : www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_19891208_xxiii-world-day-for-peace_fr.html, 8 décembre 1989, Libreria Editrice Vaticana.

Ce modèle de développement s'inscrit à l'encontre de la Doctrine sociale de l'Église catholique, qui se base sur :

- Une **vision sacramentelle de l'univers**, qui attribue à l'Homme la responsabilité du sort de la Terre ;
- Un **respect systématique de la vie humaine**, qui s'étend au respect de toute la création ;
- Une vision du monde affirmant la valeur éthique de l'interdépendance mondiale et du **bien commun** ;
- Une **éthique de la solidarité** promouvant la coopération et une structure de partage juste, au sein de la communauté mondiale ;
- Une conception du **but universel de la création** qui exige une utilisation équitable des ressources de la Terre ;
- Une **option préférentielle pour les pauvres**, qui insuffle de la passion dans la quête d'un monde équitable et durable ;
- Une conception du **développement authentique** qui tend vers un progrès respectant la dignité humaine et les limites de la croissance matérielle³¹.

C'est la Doctrine sociale de l'Église que nous souhaitons appliquer à la politique environnementale, afin de trouver de réelles solutions aux problèmes écologiques auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

4. Entre urgence et opportunités : 2015, année de l'action

L'incertitude causée par le réchauffement climatique, les pollutions, la diminution des ressources énergétiques, l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité et la fréquence croissante des catastrophes humanitaires a suscité une inquiétude diffuse vis-à-vis de la question environnementale. Cette inquiétude dépasse désormais les groupes d'experts et devient un défi pour l'ensemble de la société. Les personnes, les communautés et les sociétés prennent chaque jour davantage conscience des impacts des problèmes environnementaux dans leur vie. **Le monde a ouvert les yeux sur la réalité des changements climatiques** : non seulement les scientifiques, les économistes et les politiques, mais aussi les citoyens réfléchissent, discutent et formulent des propositions sur ce sujet.

La réponse aux changements climatiques est entre les mains de l'Humanité, et tout un chacun a un rôle indispensable à jouer. Outre les arguments de nature scientifique, technique et économique, **des solutions à caractère éthique et moral doivent être trouvées**. Une approche fondée sur les **droits de l'homme**, dont le **droit fondamental à une alimentation adéquate**, doit être adoptée, tenant compte des impacts des changements climatiques sur une large gamme de droits humains.

La lutte contre les changements climatiques – qui consiste à réduire sensiblement les émissions et à aider durablement les communautés les plus pauvres à s'adapter aux effets auxquels elles sont déjà confrontées – est un engagement de longue haleine. Cependant, l'urgence de la situation, reflétée par les alertes de la communauté scientifique sur la nécessité d'agir dès avant

³¹ « Renewing the Earth », Section 3.

2020 si nous voulons éviter un « réchauffement extrême »³², exige **de nous tous une réponse tout aussi urgente**. Deux événements très importants auront lieu en 2015, qui pourraient déterminer les mesures qui doivent être prises.

En décembre 2015, à Paris, la Conférence des Parties de la CCNUCC devra adopter un nouvel accord juridique visant à limiter le réchauffement climatique à 2°C. C'est dans cet esprit que le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué un Sommet mondial sur les changements climatiques, à New York, en septembre 2014, afin de susciter une volonté politique parmi les chefs d'États et dirigeants de la société civile et du secteur privé. En outre, le processus de définition de nouveaux Objectifs de développement durable, qui s'inscrit dans le cadre des nouvelles priorités internationales en matière de développement durable, se conclura en septembre 2015.

Ces deux processus sont vitaux pour le futur de notre planète et devraient être considérés comme étant en totale synergie. Comme expliqué précédemment, le ralentissement des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté et la faim constituent des stratégies se renforçant mutuellement. Les mesures visant à combattre les changements climatiques contribuent considérablement à l'élimination de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté³³, un objectif prioritaire du nouvel agenda en matière de développement durable à partir de 2015.

Les choix politiques importants qui devront être faits dans les mois à venir pour relever le défi écologique peuvent offrir aux décideurs mondiaux une opportunité réelle de placer l'option préférentielle pour les pauvres au cœur de nos systèmes mondialisés.

Cette opportunité doit être saisie, maintenant.

Novembre 2014

Traduit de l'anglais par Audrey Mouysset.

³² Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (GPD), « Reflections on progress made at the fifth part of the second session », ADP.2015.5, Note informelle, 7 juillet 2014.

³³ COMECE, « Une réflexion chrétienne sur le changement climatique », 2011, p. 12.